

Français du monde

Magazine de l'association
janvier - février 2022

| 205



Les droits humains un panorama contrasté

Grand angle	page 4
Ma vie ailleurs	page 5
Vie associative	page 6
Actualités	page 7
Le dossier	page 8
Vie pratique	page 17
Environnement	page 18
Culture	page 19

Français



du monde

Élections à l'Assemblée des Français de l'Étranger : bilan et perspectives

Reporté d'un an en raison de la pandémie de la Covid-19, le renouvellement des élus consulaires et de l'Assemblée des Français de l'étranger s'est achevé le 7 novembre, avec l'élection des Conseillers des Français de l'étranger pour l'Inde et Madagascar, deux circonscriptions où cette élection n'avait pas pu avoir lieu au mois de mai, toujours en raison de la pandémie, puis le 5 décembre, par l'élection des 90 conseillers appelés à siéger désormais à l'AFE.

Le 7 novembre, notre association a salué l'élection de Chantal Samuel-David, Présidente de la section de Pondichéry (élue dans la foulée Présidente du Conseil consulaire), et de Jean-Daniel Chaoui, son représentant de longue date à Madagascar.

Pour les élections des conseillers appelés à représenter les 15 circonscriptions couvrant le monde entier, les électeurs,

à savoir les 442 élus issus des élections consulaires en mai, disposaient de trois modalités de vote : par anticipation, à l'urne et par procuration. Au terme du scrutin, on a pu dénombrer 31 élus de gauche, parmi lesquels 21 sont issus de notre association. Un résultat tout à fait honorable comparativement à celui des élections précédentes, en 2014, où 34 personnes de gauche avaient été élues. Un résultat méritoire aussi eu égard à l'état de la gauche en général en France, une gauche marquée, hélas, par des divisions qui obèrent singulièrement ses chances pour les prochains rendez-vous électoraux nationaux en 2022. Au niveau de l'AFE, toutefois, la sagesse a fini par l'emporter, puisque 30 des 31 conseillers AFE élus le 5 décembre sont parvenus à se mettre d'accord pour constituer un groupe uni dans la nouvelle assemblée, le groupe « Ecologie solidarité », présidé par

Baptiste Heintz, Conseiller des Français de l'étranger pour la circonscription consulaire de Côte d'Ivoire et du Libéria. Si on peut s'étonner que la présidence de l'Assemblée ait échappé à ce groupe, pourtant le plus important en nombre, au profit d'une élue LREM, l'élection de l'un de ses membres, Ramzi Sfeir, élu consulaire du Canada, à la fonction de premier Vice-Président constitue un motif de satisfaction pour nous.

Il est à espérer que cette sagesse qui a permis aux élus de gauche de surmonter leurs divergences pour se rassembler au sein d'un groupe uni donnera matière à réfléchir à l'ensemble de la gauche en France, dans la perspective des échéances électorales de 2022. Qui vivra verra et, comme le dit l'adage populaire, « l'espoir fait vivre » ...

Philippe Moreau,
Secrétaire général

Français du monde

Magazine gratuit de Français du monde-adfe
62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris France
contact@adfe.org
www.francais-du-monde.org



Directrice de la publication | Claudine Lepage

Rédactrice en chef | Florence Baillon

Comité de rédaction | Stéphane Arnoux, Florence Baillon, Vanessa Haustein, Claudine Lepage, Philippe Moreau, Charles Romero

PAO & conception graphique | Stéphane Arnoux

Visuel en couverture | Pixabay

Visuel ci-après | Assemblée générale Français du monde-adfe, 2019

Français



du monde

Édito

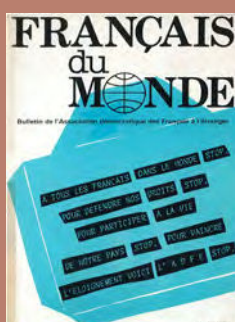
L'idée selon laquelle les êtres humains possèdent des droits inhérents remonte à l'antiquité. Elle est exprimée, par exemple, dans le code d'Hammourabi en Babylonie (Iraq, environ 2000 av. J.-C.) destiné à faire régner la justice dans le royaume, à détruire les mauvais et les violents, à empêcher les forts d'opprimer les faibles... à assurer le rayonnement du pays et à promouvoir le bien-être du peuple. Développée et affinée au fil des siècles, elle a trouvé une toute première traduction concrète en 1215 dans la « Magna Carta » ou « Grande Charte des libertés d'Angleterre », rédigée en latin par des émigrés anglais sur le sol français pour s'opposer à l'absolutisme tyrannique de leur roi Jean sans Terre. Puis, au XVIIIème siècle, deux textes permettent de mieux garantir la liberté des individus : l'Habeas Corpus, voté par le Parlement anglais en 1679 pour diminuer les détentions arbitraires, et le « Bill of Rights » (Déclaration des droits) de 1689, limitant l'absolutisme royal et soumettant le pouvoir du Roi à celui du Parlement.

Mais ce n'est qu'à la fin du XVIIIème siècle, avec la philosophie des Lumières, que les droits de l'Homme sont véritablement apparus dans leur acception actuelle, et ont été brandis lors de deux révolutions, la première étant la révolte contre le pouvoir colonial ayant abouti à l'indépendance des États-Unis en 1776, la seconde Révolution française de 1789. Et, c'est à la faveur de cette révolution de 1789 qu'apparaît pour la toute première fois l'expression « Droits de l'Homme », dans la « Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen », proclamée le 26 août 1789, et premier texte véritablement à vocation universelle, car de portée générale et s'adressant aux hommes de tous temps et de tous les pays.

Au fil des siècles, s'est développé tout un catalogue de droits divers et variés, constituant autant de remparts contre les inégalités et discriminations de toutes sortes, que la présente édition de notre magazine essaie de passer en revue de la façon la plus complète possible, sans bien évidemment prétendre à l'exhaustivité.

Français du monde-adfe, association humaniste de gauche, est attachée à la défense des droits humains, notamment à celle des droits des Français établis hors de France en tant que citoyens français à part entière, dont la voix doit être entendue, notamment dans le cadre de l'Assemblée des Français de l'Étranger, renouvelée le 5 décembre dernier.

Philippe Moreau,
Secrétaire général



Il y a 41 ans...

Était publié le premier numéro de Français du monde en novembre 1980. Autrefois payant, au prix de 12 francs (soit 1 euro 82) le magazine d'introduction portait sur la présentation de l'ADFE (Association démocratique des Français de l'Étranger) ancien nom de Français du monde-adfe.

La COP 26 a incontestablement été un échec.

Un échec sur le plan climatique, sur le plan de la solidarité internationale, un échec diplomatique pour l'Europe et pour la France.

Mais elle a aussi été le moment d'un édifiant renversement des rôles, entre les supposés tenants de la sagesse et ceux de l'excès, entre une classe dirigeante devenue totalement irresponsable, religieusement aveuglée par le mythe de la croissance et une jeunesse réaliste, rationnelle et consciencieuse, qui se prépare à changer le monde.

Et c'est dans ce renversement que se situe l'espoir.

Un échec d'abord. Après une année climatique terrible, marquée par des phénomènes météorologiques extrêmes qui ont fait des centaines de morts et qui menacent des millions de personnes, on pouvait attendre des gouvernements qu'ils parviennent à un accord permettant de rester en-deçà de 1,5°C de réchauffement climatique. Pas par courage, pas par vision ou par sens du respect des engagements. Simplement par réalisme. Parce que c'est là l'unique chance de survie des populations qu'ils gouvernent et que manquer à ce devoir n'est plus irresponsable, cynique ou indécent, c'est réellement devenu criminel.

Pourtant, ce n'est pas ce qu'il s'est passé à Glasgow.

Alors que pour respecter l'Accord de Paris, il faut réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 45% d'ici à 2030, les États envisagent de facto de les augmenter de 14% sur la période. On peut le tourner dans tous les sens : les 15 jours de négociations ont donc débouché sur des engagements qui, à supposer qu'ils soient tenus, conduiront à un réchauffement climatique de 2,7°C ou plus. C'est-à-dire une situation ingérable qui met en danger la vie de millions de personnes.

Glasgow est donc factuellement un échec climatique cuisant.

C'est aussi un échec indécent de la solidarité internationale. Les pays riches, émetteurs historiques du CO2 responsable du réchauffement climatique, n'ont pas tenu leur promesse de 2009 de mobiliser 100 milliards de dollars annuels pour aider les pays du Sud. Et ce, alors que les pays du Sud sont en première ligne de la crise climatique, alors qu'un million de personnes sont menacées de mourir de faim dans le sud de Madagascar en raison de la sécheresse.

L'échec de la COP 26 a enfin été un échec diplomatique européen et français. Pour la première fois, l'Union européenne s'est publiquement divisée. La France, force motrice d'une coalition contre nature avec la Pologne du charbon afin que le nucléaire et le gaz soient définis comme des énergies « vertes », a provoqué une contre-offensive, menée par l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, le Luxembourg et le Portugal pour s'opposer publiquement à ce projet.

Bien sûr, on m'opposera, comme à tous les écologistes, que certaines bribes de l'accord demeurent positives et qu'il y a, malgré tout, quelques avancées que nous pourrions saluer.

Ce serait le cas de cette mention inédite des énergies fossiles dans l'accord final. En réalité, le texte a été tellement édulcoré qu'il est vidé de tout intérêt. Alors que les termes initiaux appelaient à la « disparition progressive » du charbon, l'accord n'appelle plus qu'à « intensifier les efforts vers sa diminution progressive ». Cela fait 10 ans que je négocie des textes de lois. Je connais très bien la différence entre un objectif, même lointain, et l'engagement à intensifier ses efforts pour atteindre un objectif. La différence, c'est que l'objectif n'existe plus.

Ce serait encore le cas pour l'inscription d'un objectif pour le financement de l'adaptation au changement climatique. Mais ce dernier est bien trop bas pour permettre aux pays les plus vulnérables de faire face aux risques et la majeure partie des fonds demeurera issue de prêts et non de dons, aggravant encore davantage la dette de ces pays.

On le voit bien, ces maigres « avancées » ne sont rien face à l'indigne échec d'un processus qui devait permettre de protéger les conditions de la vie humaine sur Terre. Ce ne sont pas les écologistes qui sont difficiles ou ingrats. C'est le climat et le vivant qui ne peuvent pas négocier. La crise climatique met l'ensemble des responsables politiques face à une situation inédite qui, par définition, est sans appel. On ne peut pas mentir. On est à la hauteur ou on ne l'est pas. Et jusqu'ici, on ne l'est pas.

Alors tout est-il perdu ? Je ne le crois pas.

L'Accord de Paris, en dessinant un objectif mais pas de moyens contraignants pour l'atteindre, a placé les citoyen·nes et la société civile au cœur de la question climatique. C'est au fond, à elles et à eux, par leur mobilisation, qu'il revient de sauver le monde. Et je pense qu'ils et elles vont le faire.

La génération climat a douloureusement découvert ce que les écologistes savent depuis longtemps : avoir raison ne suffit pas. Le devoir, la rationalité, l'urgence peuvent malheureusement ne rien changer à l'aveuglement de dirigeants paresseux. Le renversement moral des rôles entre les responsables et les inconscients doit donc désormais se traduire par un renversement du pouvoir.

Pour être à la hauteur de l'enjeu civilisationnel du siècle qui s'ouvre, pour transformer radicalement le modèle de société qu'une classe politique négligente protège et qui est en train de nous détruire, il faut remplacer les dirigeant·es.

L'alliance de la jeunesse, des scientifiques, de la société civile, peut répondre à ce défi : porter au pouvoir des responsables politiques pour qui le climat n'est pas une contrainte politique ou un argument électoral, mais notre plus grand devoir.

Mélanie Vogel,

Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Valérie Bonin

Conseillère du commerce extérieur à Singapour



Établie à Singapour depuis 2000, consultante dans le domaine du « Corporate Finance », elle est également conseillère du commerce extérieur de la France (CCEF) depuis 2006.

J'ai commencé ma carrière en banque commerciale, puis en banque d'affaires dans des établissements français à Paris, avec un objectif : travailler en Inde et/ou en Asie. Au bout de dix ans, en 1995, je suis partie seule rejoindre une petite « boutique » montée par un ami indien à Delhi. Je suis restée près de deux ans entre Delhi et Bombay, puis j'ai voulu rejoindre l'un des grands centres financiers de la région et suis ainsi arrivée à Hong Kong en mai 1997, quelques semaines avant la grande crise financière qui a secoué la région et la passation de l'île à la Chine, une époque passionnante. J'ai trouvé un emploi local dans une grande banque française, puis j'ai rejoint la Thaïlande. Durant toute cette période, de 1995 à 2000, je n'ai eu presque aucun contact avec les communautés françaises locales, encore moins avec leurs institutions.

En 2000, j'ai démissionné de mon poste afin de pouvoir rejoindre mon ami à Singapour. J'ai très vite créé ma propre structure pour porter deux projets proposés par des banques. Cependant, dans un contexte alors favorable à l'entrepreneuriat à Singapour, j'ai pris goût à cette nouvelle façon de travailler, moi qui n'aurais jamais pensé de ma vie monter ma propre affaire ou travailler en indépendante. Au bout de deux ans, la Chambre de Commerce Française à Singapour m'a fait confiance pour l'exécution d'un contrat en collaboration avec l'EDB (Economic Development Board), une agence du gouvernement singapourien, qui promeut notamment l'implantation des sociétés étrangères à Singapour ; c'est grâce à cette collaboration que j'ai commencé à connaître la communauté d'affaires française. Dans la foulée, j'ai co-créé et co-animé un comité de services à destination des entreprises pour les membres de la Chambre. En parallèle, dès mon arrivée, je suis devenue la correspondante à Singapour de Michel Testard, alors élu ADFE à l'Assemblée des Français de l'étranger pour l'Asie du Sud-Est. Ces deux activités bénévoles m'ont permis d'entrer davantage encore

dans la communauté française locale, et j'ai mieux compris la situation des Français expatriés par des grandes sociétés, mais également celle de ceux qui avaient créé leur entreprise localement. En 2005, j'ai été approchée de manière informelle par l'une des très rares femmes conseillères du commerce extérieur à Singapour, qui m'a proposé de rejoindre la section. Cette nouvelle participation m'a semblé complémentaire des travaux que j'avais déjà engagés au sein de la communauté, professionnellement, puisque je m'étais désormais concentrée sur des services aux PME françaises, ou bénévolement au travers des associations ; par ailleurs je sentais que j'avais déjà suffisamment d'expérience des affaires et la vie courante des Français à Singapour et dans les pays limitrophes, pour pouvoir contribuer de façon active, si bien que j'ai accepté cette nouvelle mission.

Le recrutement s'est beaucoup diversifié pour les CCEF : d'une part d'autres catégories de sociétés, telles que les EFE — entreprises françaises de l'étranger, autrement dit des entreprises créées sans lien capitalistique avec la France directement par des Français dans leur pays de résidence — sont désormais mieux reconnues ; d'autre part l'objectif de parité de genre a considérablement ouvert les sections aux femmes. Enfin, la diversité des secteurs d'activité est mieux représentée, permettant des contributions sectorielles plus variées. À mon sens, outre une exigence de diversité, le plus important demeure la compétence et la connaissance active des affaires dans le pays de résidence, ainsi que la volonté de participer aux travaux. Du fait de ma spécialisation professionnelle à destination des EFE et des PME, je suis plus particulièrement intéressée par des travaux concernant l'appui aux entreprises venant s'installer à Singapour, aux EFE, à la French Tech locale et aux start-up techs, souvent portées par des jeunes et qui sont très souvent sous-représentées.

Propos recueillis par Florence Baillon

Vie associative



Section de Djibouti | sur l'île de Moucha

Comme chaque année, la section de Djibouti propose une sortie découverte. Cette fois-ci, c'est sur l'île de Moucha qu'une quarantaine de personnes ont pu se retrouver dans un cadre paradisiaque, l'île étant considérée comme l'une des plus belles plages du monde.



Section de Côte d'Ivoire | Le Café du monde

La section de Côte d'Ivoire, dans le cadre de son activité « Le Café du monde », a organisé un débat intitulé « Les identités meurtrières : le débat Mélenchon/Zemmour, quel sens vu de la Côte d'Ivoire ? ». Après la diffusion d'un extrait du débat télévisé entre les deux candidats, sont intervenus Oumou Dosso, journaliste enseignante-chercheuse à l'INSAAC (Institut national supérieur des arts et de l'action culturelle) et Paul Agoubli, maître-assistant à la Faculté de Lettres de l'université Félix Houphouët-Boigny.

Section de Yaoundé

Pêche champêtre au village Madiba

Après avoir pêché pendant deux heures, la section de Yaoundé constituée de nombreuses familles s'est retrouvée autour d'un barbecue et des plats rapportés par chacun dans le cadre champêtre du village Madiba.



Assemblée générale 2022 à Paris et en ligne



Français du monde-adfe a le plaisir de vous annoncer que l'Assemblée générale se tiendra le samedi 27 août à Paris et en ligne.

En 2020, le contexte épidémique avait conduit notre association à réinventer son organisation. Les précautions sanitaires nous obligeaient alors à privilégier la rencontre par visioconférence. Nous sommes heureux de vous retrouver, cette fois, en vrai. Toutefois, un dispositif de visioconférence sera malgré tout disponible pour les adhérents qui ne pourraient se joindre à nous. À bientôt !

Webinaires Français du monde

Depuis septembre 2021, Français du monde-adfe a entrepris d'organiser des séminaires en ligne sur les différentes thématiques intéressant tout particulièrement nos compatriotes établis hors de France.

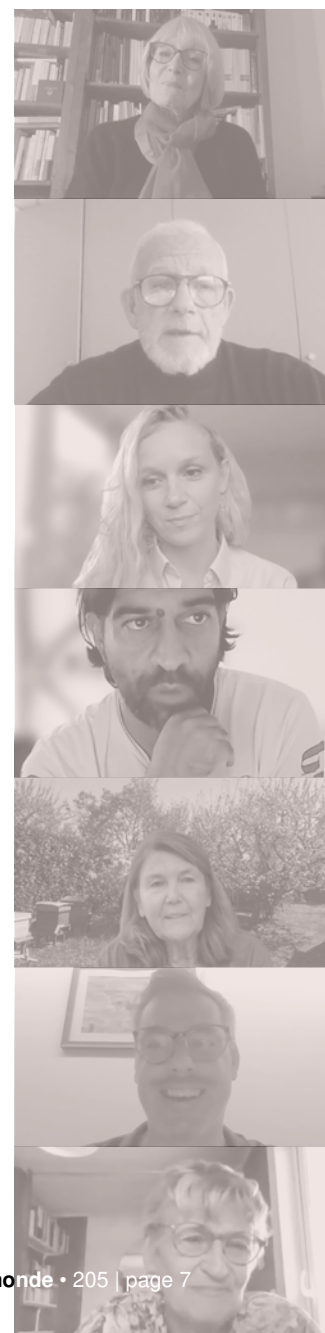
Traitant du rôle du Conseiller des Français de l'étranger, le premier webinaire s'est tenu le samedi 2 octobre 2021 à 14 heures, heure de Paris, afin de considérer au mieux l'horloge mondiale. Plus d'une quarantaine de conseillers se sont connectés. Le Bureau national, à qui revient l'initiative de ces discussions, a animé ce premier rendez-vous. Philippe Moreau, le secrétaire général, a introduit ce thème en rappelant notamment les services proposés par l'association à nos élus. Michèle Bloch, trésorière, a, quant à elle, précisé le rôle et la fonction de Français du monde-adfe au sein des institutions et des différentes commissions qui concernent les Français établis hors de France. Une présentation de Gaëlle Barré sur le rôle des Présidents des Conseils consulaires a été suivie de recommandations de Chantal Pichard pour le déroulement de la commission des Bourses scolaires auprès des postes consulaires. Enfin, Mehdi Benlahcen, ancien président du groupe Français du monde Écologie et Solidarité au sein de l'Assemblée des Français de l'Étranger a fait part de son regard sur cette instance.

Le second rendez-vous a eu lieu le samedi 20 novembre 2021. Il a cette fois-ci été question de la protection sociale et du Dispositif de soutien au tissu associatif des Français de l'Étranger (STAFE).

Isabelle Frej, administratrice, a introduit la Caisse des Français de l'Étranger (CFE). Puis, une présentation sur les différents types d'aides auxquelles peuvent prétendre les Français établis hors de France a été réalisée par Elisabeth Kanouté, administratrice. La question des retraites des Français de l'étranger a été abordée par l'administratrice Martine Vautrin Djedidi. Enfin Philippe Moreau a présenté le dernier point de ce séminaire, le STAFE.

Les responsables de sections et les conseillers des Français de l'étranger, adhérents à Français du monde, peuvent retrouver la captation de ces échanges sur les espaces « adhérents », « responsables » et « conseillers » du site internet : www.francais-du-monde.org.

**Le prochain webinaire est le 12 février 2022 à 14 heures et traitera de
la Fiscalité des Français de l'étranger.**



George Pau-Langevin

Adjointe à la Défenseure des droits

en charge de la lutte contre les discriminations
et de la promotion de l'égalité



Vous êtes actuellement adjointe à la Défenseure des droits mais, auparavant, vous avez occupé des mandats et fonctions diverses. Pouvez-vous nous raconter votre parcours ?

J'ai exercé comme avocate à la Cour d'appel de Paris pendant 20 ans, entre 1971 et 2000. Je suis aujourd'hui avocate honoraire. Puis j'ai quitté le Barreau, une première fois, pour aller diriger une structure dépendant du ministère des Outre-mer, Ladom, qui se consacre à la formation et à l'accès à l'emploi des jeunes ultramarins, problème toujours aigu aujourd'hui, comme le montre l'actualité.

Puis j'ai suivi Bertrand Delanoë à la mairie de Paris quand il a gagné en 2001. De là, j'ai voulu être élue comme députée de Paris en 2007, pour montrer que le préjugé de couleur ne l'emportait pas, dans notre pays, sur le principe d'égalité. Entre 2012 et 2016, j'ai eu l'honneur d'être appelée au gouvernement par François Hollande, d'abord comme ministre déléguée chargée de la réussite éducative auprès de Vincent Peillon, puis comme ministre des Outre-mer.

Parallèlement, vous avez toujours été une militante de gauche active, mobilisée sur les questions de lutte contre les discriminations, comment expliquez-vous cet intérêt ?

Même si je menais dans les années 1968-1971 une vie préservée d'étudiante en droit, comme je venais de la Guadeloupe, j'étais confrontée à la question d'être française tout en portant une histoire, une culture, une apparence différentes de la majorité, et donc je me posais un certain nombre de questions. Il faut dire que la faculté de droit rue d'Assas était considérée à l'époque comme un repaire de l'extrême droite, avec des étudiants n'hésitant pas à s'afficher avec les attributs vestimentaires de néo-nazis.

À l'époque, à la suite des mouvements de décolonisation, il était usuel de répondre à ces questions en prônant l'indépendance des outre-mers, donc la séparation avec la France. Moi, j'ai préféré m'engager résolument dans la lutte contre le racisme et les discriminations, à l'instar des noirs américains comme Angela Davis, qui se battaient plutôt pour voir reconnaître leurs droits civiques. J'ai milité au sein de l'association Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les peuples (MRAP), dont je suis devenue rapidement Vice-Présidente, puis Présidente. Je me suis aussi engagée au Parti Socialiste dont les réponses sur ces sujets répondaient à mes interrogations.

J'ai exercé avec bonheur et conscience la fonction de députée, mais je l'ai quittée en 2020 pour rejoindre le Défenseur des droits, car la

question de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations me semble toujours essentielle. Dans mes fonctions actuelles, je n'ai plus d'engagement politique.

Quelle est la fonction de cette institution, le Défenseur des droits, quel est son périmètre d'action et à qui s'adresse-t-elle ?

Le Défenseur des droits a été créé à l'occasion de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. Son existence est consacrée par l'article 71-1 de la Constitution et deux lois du 29 mars 2011. Il est aujourd'hui chargé de défendre les droits des usagers des services publics, de défendre et promouvoir les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité, de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République. Depuis décembre 2016, le Défenseur des droits est également chargé de veiller sur les lanceurs d'alerte.

Les compétences du Défenseur des droits se déclinent sur deux plans : la protection des droits et des libertés se traduit par le traitement des réclamations qui lui sont adressées. Le Défenseur des droits peut être saisi directement et gratuitement par toute personne, y compris un enfant ou un mineur de moins de 18 ans, qui considère que ses droits ont été lésés. La saisine indirecte est également possible, notamment par des associations de lutte contre le racisme qui doivent justifier du consentement de la personne concernée. La saisine peut s'effectuer par internet, par courrier, ou par le biais des délégués du Défenseur des droits. En outre, le 12 février 2021, une plateforme de signalement a été lancée, antidiscriminations.fr, avec un numéro d'appel, le 39 28, pour accompagner les personnes témoins ou victimes de discriminations.

Aucun secret professionnel ne peut être opposé au Défenseur des droits. À cet égard, le Défenseur des droits peut être d'un précieux appui pour les personnes qui se trouvent confrontées au silence de l'administration. L'institution dispose d'importants pouvoirs d'action : médiation et résolution amiable des différends, transaction pénale, saisine du procureur de la République ou des autorités disciplinaires et possibilité de présenter des observations devant les juridictions.

L'institution déploie également une action de promotion de l'égalité et de l'accès aux droits qui consiste à faire connaître les droits à travers des campagnes de sensibilisation et de formation ou de mesurer par les études qu'il fait réaliser l'ampleur et les mécanismes du non-recours aux droits, des ruptures d'égalité et des discriminations. Le Défenseur des droits s'appuie sur un réseau national de délégués,

qui compte plus de 500 bénévoles, présents sur l'ensemble du territoire, y compris en outre-mer et assure des permanences dans près de 680 points d'accueil.

En tant qu'adjointe, quelle est la spécificité de votre poste, quels sont les sujets sur lesquels vous êtes davantage saisie ?

La création du Défenseur des droits a répondu à la volonté de l'État de regrouper quatre autorités : le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) et la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE). Chaque adjoint a repris en quelque sorte la suite de l'une des institutions fusionnées. Pour ma part, j'interviens donc sur ce qui concerne la discrimination et aussi sur le racisme s'il se manifeste par un comportement discriminatoire.

La discrimination est caractérisée juridiquement comme une inégalité de traitement en raison d'un critère prohibé dans un certain nombre de contextes définis par la loi (emploi, logement, accès aux biens et services, etc.). Par exemple, dans le domaine de l'emploi, elle peut se traduire par un refus d'embauche ou de promotion en raison de l'origine du candidat ou de la candidate. Elle pourra être sanctionnée, que cette inégalité de traitement soit volontaire ou non, consciente ou non. Les discriminations fondées sur l'origine peuvent être appréhendées par d'autres critères prohibés tels que l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race ; l'apparence physique ; le nom ; la nationalité ; l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée ; le lieu de résidence ; la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français.

De fait, les discriminations raciales touchent à la fois la population étrangère ou d'origine étrangère mais aussi l'ensemble des générations nées de parents français assignées à une origine différente comme celles originaires des outre-mers.

En 2020, sur l'ensemble des dossiers reçus au siège, 12% des réclamations concernent le champ des discriminations. L'origine est le deuxième critère invoqué de discrimination après le handicap (19%). Le droit de la discrimination a connu des évolutions notables depuis quelques années, comme le renversement de la charge de la preuve, mais le recours à la justice reste une démarche lourde et difficile pour les victimes. La complexité de la preuve (notamment au pénal), la faiblesse des sanctions et des indemnités ainsi que le coût financier et psychologique pour la victime sont autant d'obstacles qui rendent le recours pénal peu opérationnel.

En droit interne, il est regrettable que les discriminations raciales n'aient pas fait l'objet d'une politique publique dédiée, contrairement à ce qui a été mis en place pour les discriminations fondées sur le genre ou l'orientation sexuelle.

Le Défenseur des droits est aussi beaucoup saisi pour les questions de discriminations relatives au handicap. Son intervention peut porter sur les difficultés d'accès à l'école des enfants, faute d'une assistance appropriée ; sur le refus, lors des examens, de faire bénéficier un étudiant handicapé des aménagements dont il bénéficie durant l'année, sur les refus d'aménagements raisonnables permettant à une personne affectée d'un handicap d'occuper tel ou tel poste de travail.

Nous avons aussi souvent l'occasion d'intervenir sur l'accessibilité universelle pour les personnes porteuses d'un handicap, non seulement l'accessibilité physique, mais aussi l'accès aux sites internet ou aux numéros d'appel d'urgence pour les personnes sourdes, aveugles ou aphasiques.

Nous intervenons aussi très régulièrement sur les questions liées à l'homophobie, les refus adressés aux transgenres qui souhaitent par exemple de leur banque ou d'une autre structure, des documents mentionnant le prénom qu'ils ont choisi en accord avec leur genre ressenti.

Les entorses à l'égalité femme/homme font aussi partie du quotidien traité par l'institution et, en la matière, on peut considérer que, grâce aux luttes menées, des progrès réels ont été effectués dans notre société au fil des ans. On est donc surpris de constater que tant de femmes se heurtent encore à des licenciements ou des mises au placard, à l'occasion d'une grossesse.

Peut-on considérer que l'institution accompagne les citoyens et l'évolution de la société ? Si oui, son action est-elle suffisante ?

Je pense que, non seulement notre institution accompagne les évolutions de la société, mais que souvent elle les anticipe et l'aide à évoluer. Nombre de comportements discriminatoires sont fondés sur des habitudes de pensée, des stéréotypes qui ne sont pas suffisamment analysés. En pointant le caractère discriminatoire, et illégal de certains propos ou comportements, au regard du droit, on peut aider à faire changer les choses. L'institution est saisie d'environ 100 000 dossiers par an, dont 5 à 7 000 saisines pour discrimination, ce qui n'est pas suffisant eu égard à la réalité constatée, mais qui est tout de même un chiffre significatif. Par ailleurs, les décisions rendues soit directement par le Défenseur des droits, soit par les tribunaux sur ses observations, contribuent à faire changer les mentalités, même modestement.

Pour les Français établis à l'étranger et les binationaux, il existe une délégation qui les concerne tout particulièrement compte tenu des spécificités de leur situation, considérez-vous qu'il soit préférable que leur cas soit traité à part ou au contraire qu'ils soient intégrés dans la communauté nationale ?

Notre réseau territorial de délégués fonctionne sur une base géographique, et se montre plutôt efficace puisqu'ils traitent 80% des dossiers confiés à l'institution. Pour les Français de l'étranger, cette proximité géographique ne pourrait pas s'appliquer correctement, et il existe en effet des spécificités dont des relations nécessaires avec les ambassades et consulats. Nous avons donc désigné un délégué, basé dans un bureau dépendant du ministère des Affaires étrangères, puis devant le succès rencontré, il a été rejoint récemment par un deuxième délégué. Mais rien n'empêche la personne qui le souhaite de saisir directement l'institution par courrier ou mail, mais les modes d'intervention sont forcément à adapter, notamment pour les méthodes d'instruction.

Propos recueillis par Florence Baillon

BIO

Avocate de formation, députée de Paris, George Pau-Langevin a occupé les fonctions de ministre déléguée à la Réussite éducative de 2012 à 2014 et de ministre des Outre-Mer de 2014 à 2016. Elle a également présidé le Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples (MRAP) et a piloté plusieurs travaux relatifs à la lutte contre les discriminations, notamment un rapport législatif sur les discriminations liées à l'origine.



Déléguée aux Français de l'étranger
à la Défenseure des droits : Madame Brigitte Bonnaud
brigitte.bonnaud@defenseurdesdroits.fr

Les violences au sein du couple et de la famille : un tchat pour en parler

Il est avéré que les violences faites aux femmes concernent toutes les classes sociales, toutes les générations et tous les pays. Notre association est depuis longtemps attentive à ce sujet, car vivre loin de son pays peut être un facteur d'isolement. C'est pour cette raison que nous soutenons l'initiative d'En avant toute(s) de mettre à disposition un tchat qui rompt cette solitude, en particulier pour les jeunes.

L'association **En avant toute(s)** a été créée en 2013 par Ynaée Benaben et Thomas Humbert, très vite rejoints par Louise Delavier et Céleste Danos. La question de départ était : que manque-t-il dans les associations féministes ? Le projet a commencé par une vaste étude de terrain, qui a permis de constater, avec le soutien des associations franciliennes, que les structures destinées aux femmes victimes de violences étaient trop peu nombreuses ou surchargées. À cela s'est ajoutée la prévalence des violences chez les plus jeunes femmes, sans que celles-ci s'orientent nécessairement vers les structures, les sites et les numéros d'aide aux victimes existants.

Fort de ce constat, l'association a cherché des modes de communication plus adaptés aux usages actuels et à l'imaginaire de la jeune génération et a donné naissance au site internet **commentonsaime.fr**, premier site sur les violences au sein du couple, pensé par des jeunes et pour des jeunes.

L'idée du tchat a découlé naturellement de ce premier pas : permettre aux jeunes de discuter en toute confiance avec des personnes formées à la question des

violences. Une telle initiative, encore inédite en France, est une approche novatrice dans la lutte contre les violences.

Le tchat d'En avant toute(s) est gratuit, anonyme, sécurisé, bienveillant et en français. Il permet d'être mise en relation avec des professionnelles qui écoutent, conseillent et redirigent vers les structures souhaitées. Afin de garantir la qualité des réponses, il est ouvert du lundi au samedi, de 10h à 21h (heure française) et est disponible sur ordinateur, tablette et téléphone portable à partir du site **commentonsaime.fr.** Entre son lancement en 2016 et 2020, il a donné lieu à plus de 3 500 conversations avec des personnes victimes de violences et des témoins.

L'isolement existe également pour les Françaises résidant à l'étranger, il peut parfois être encore plus prégnant compte tenu de l'éloignement de la famille et des amis, et du difficile accès aux dispositifs présents sur le territoire national. C'est pour cette raison que Français du monde-adfe a proposé à l'équipe d'En avant toute(s) de diffuser largement l'information, pour permettre à nos compatriotes d'avoir accès

au tchat, où qu'elles se trouvent. Nos responsables de section et nos élus peuvent donner le contact lorsqu'ils sont saisis sur le sujet et en faire la promotion sur les supports qu'ils jugent pertinents.

De plus, au cœur du projet d'En avant toute(s), il y a le site internet **commentonsaime.fr** qui s'adresse aux jeunes, aux femmes et aux personnes LGBTQIA+ qui se posent des questions sur leur couple, leur sexualité et/ou leur identité dans une démarche d'inclusivité. Pour information, En avant toute(s) appartient à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), un réseau de 67 associations d'accompagnement, d'hébergement et de prise en charge des femmes vivant des violences au sein de leur couple, et reçoit le soutien du Ministère chargé de l'égalité entre les Femmes et les Hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, du Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de la Fondation des Femmes, de la Mairie de Paris...



En Russie, un accueil téléphonique francophone pour les victimes de violence

Lors du confinement de 2020, le Consulat, les associations locales et notamment la section Français du monde-adfe Russie ont constaté une hausse des violences conjugales et intrafamiliales à Moscou. Ce constat a donné le jour au projet Allô Moscou.

Écouter, informer, soutenir : depuis la crise sanitaire de 2020, deux Françaises installées en Russie ont créé la ligne téléphonique francophone Allô Moscou. L'objectif d'Allô Moscou est d'écouter les personnes francophones vivant sur le territoire russe et principalement à Moscou et de les guider vers les structures ou les personnes qui pourront les aider au mieux. Allô Moscou propose un accueil téléphonique anonyme et confidentiel, une écoute chaleureuse et bienveillante. Cette écoute est prise en charge par une équipe composée de bénévoles formés à ces fins. Leur rôle est de fluidifier le parcours de la victime et de lui faciliter l'accès aux associations d'aide et de soutien. Allô Moscou s'appuie sur son réseau à

Moscou, dans le secteur juridique, psychologique et médical et agit en collaboration avec France Victimes en France.

France Victimes est une association qui a pour missions l'écoute, l'information juridique, le soutien psychologique et l'accompagnement de toutes les victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques. Ses équipes forment les bénévoles d'Allô Moscou à l'écoute adaptée.

Claire Leprince Mouchet et Dahbia Roux
Co-fondatrices d'Allô Moscou et membres de la section Russie

Afghanistan : le retour en arrière

Le départ des forces américaines et le retour des Talibans ont entraîné une dégradation vertigineuse de la situation des femmes afghanes. Rencontre avec une association particulièrement mobilisée sur ce sujet.

Shoukria Haidar en est la présidente : originaire de Kaboul, fonctionnaire du Comité Olympique afghan, elle quitte son pays au moment de l'invasion par l'Armée rouge et obtient l'asile politique en France en 1981. Revenue dans son pays natal en 1995, elle est choquée par la prise de Kaboul par les Talibans (1996) et décide d'agir pour défendre les droits des femmes afghanes. Chantal Véron et Anne-Marie Chastré cofondent NEGAR avec Shoukria en décembre 1996. L'association s'engage d'abord pour empêcher la reconnaissance des Talibans par la France et l'Europe, puis elle s'investit dans l'éducation des filles et des femmes durant la période talibane (1996-2001), soutenant financièrement des classes clandestines. Après la chute des Talibans en 2001, avec le soutien des syndicats

enseignants, des mouvements d'éducation populaire et des collectivités locales français, l'association s'engage dans la reconstruction d'écoles et de lycées, de gymnases pour favoriser l'accès au sport des filles et construit sur le site de l'université de Kaboul une crèche avec jardin d'enfants. Elle participe également à la formation des enseignantes et accompagne les filles dans la poursuite de leurs études. Parallèlement, elle participe à la prise de conscience par les femmes de leurs droits fondamentaux. Le retour des Talibans en 2021 est une catastrophe et un retour en arrière terrible pour le pays, qui pousse l'association à imaginer de nouvelles actions. La ligne politique de Negar est la non-reconnaissance des Talibans et le soutien à la résistance, l'aide aux femmes et aux filles en Afghanistan, et l'aide

à l'accueil des afghan.es en France.

L'association s'implique également dans des activités de sensibilisation de l'opinion publique et de la presse internationale, à travers des conférences (grande conférence des droits des femmes afghanes de Douchambé en 2000 pour la promotion de la Charte des droits des femmes afghanes, et à Kaboul en 2002 et 2004), manifestations, plaidoyers, interventions auprès des décideurs politiques.

Avec le retrait des forces américaines et le retour des Talibans, l'association s'est remobilisée. Nous avons rencontré la présidente lors d'une table ronde organisée à Paris en décembre dernier, durant laquelle elle a évoqué le contexte politique du pays et la situation des femmes afghanes.

Voici ses réponses à nos questions :

Quelles sont les différences pour les femmes afghanes entre la prise de pouvoir des Talibans en 1996 et celle qui a eu lieu il y a quelques mois ?

La vraie différence réside dans le fait que les afghan.es ont considérablement progressé durant les vingt ans de paix, grâce à l'accès à l'éducation et à l'université, ils.elles utilisent les réseaux sociaux qui leur permettent de témoigner, c'est pourquoi nous pouvons être au quotidien en lien avec les Afghan.es. Les femmes afghanes savent quels sont les risques de la talibanisation de la société pour elles et pour leurs filles. Les Talibans prétendent avoir changé et le processus de la talibanisation n'est pas le même qu'en 1996, ils imposent progressivement par la brutalité et les violences les mêmes interdits : interdiction de travailler, d'étudier, de se déplacer seule, de jouer de la musique et de faire du sport. Chaque jour une nouvelle interdiction surgit, dans tel département, interdiction de se rendre au hammam, obligation porter le tchadri, ... Ils ont recréé le funeste ministère de la promotion de la vertu et de la répression du vice, pour promulguer leurs décrets, utiliser les coups contre les femmes et procéder à des arrestations en masse. Des militantes féministes disparaissent.

Quelles sont les actions que vous mettez en place face à cette situation ?

Notre action comporte deux volets : nous avons tout d'abord multiplié les interventions et déplacements à l'invitation de médias, de collectivités, d'associations, de partis politiques, afin de sensibiliser la population au drame de l'Afghanistan. Avec l'aide de la société civile, nous interpellons les gouvernements et les parlementaires afin d'empêcher la reconnaissance des Talibans. De très nombreux militants nous ont apporté leur soutien. Aujourd'hui, nous aidons de notre mieux sur le terrain les Afghan.es à s'organiser pour lutter contre la faim et pour permettre aux filles d'étudier. Il est difficile d'en dire plus.

Que peuvent faire les citoyens, et nos adhérents qui résident hors de France, s'ils souhaitent vous aider ?

Les adhérent.es de Français du monde-adf sont des maillons précieux de notre combat. Dans les pays où ils se trouvent, ils.elles peuvent créer un mouvement de sympathie et de soutien au peuple afghan par des conférences-débat en visioconférence ou en présentiel, auxquelles nous participerons si vous le souhaitez, mobiliser les citoyen.nes autour d'eux, se faire le relais de nos revendications, et également nous informer des prises de position politiques des pays sur le sujet de l'Afghanistan. Par exemple, en Norvège aura lieu, à partir du 23 janvier, une conférence qui va donner la parole aux représentants du gouvernement taliban, nous nous insurgeons contre cette initiative dont nous craignons que ce soit une reconnaissance déguisée du pouvoir taliban ([voir notre communiqué](#)). Un relais de Français du monde-adf dans ce pays nous aiderait beaucoup.

Propos recueillis auprès de Shoukria Haidar et Geneviève Couraud

NEGAR

Soutien aux Femmes d'Afghanistan



Omar Didi

président du MAG Jeunes LGBT+

Le centre de la rue Quincampoix à Paris accueille désormais dignement les jeunes LGBT+ (Lesbiennes, Gays, Bi et Trans) afin de leur offrir un accompagnement sur de nombreuses questions tout en leur proposant un lieu convivial, pensé pour l'échange et doté d'une offre culturelle. Précédemment, c'était rue de Montreuil que l'association MAG Jeunes LGBT+ militait depuis 1985 en faveur de l'inclusion des jeunes LGBT+ et contre les LGBTphobies et le sexisme. À l'occasion de ce numéro, Omar Didi, président cette association partenaire de Français du monde-adfe, répond à nos questions.

Comment l'association a-t-elle été imaginée ?

Il y a 36 ans, au Royaume-Uni, des adolescents français ont découvert que des groupes de jeunes gays se retrouvaient dans des lieux gérés par et pour d'autres jeunes comme eux. En les observant, ils ont eu l'idée de fonder à Paris une association sur le même modèle. D'abord nommée Mouvement d'adolescence Gais (MAG) - le terme « Gais » (et non Gay) est resté pour retranscrire l'histoire de l'association qui a déposé ses statuts avec ce terme - elle devient le Mouvement d'Affirmation des jeunes gais en 1990. Ce changement témoigne à la fois d'un élargissement de la tranche d'âge au sein de l'association, mais aussi, en parallèle, de l'évolution du milieu associatif LGBT, puisqu'elle s'est naturellement ouverte, en plus des personnes gays et lesbiennes, aux personnes bi, trans, etc. Elle devient alors en 2008 le MAG Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans (MAG Jeunes LGBT). Nous avons apposé dernièrement le « + » (MAG Jeunes LGBT+) afin d'apporter un caractère non-limitatif dans l'inclusion des orientations sexuelles et des identités de genre. L'association est d'ailleurs ouverte aux jeunes alliés, c'est-à-dire, à toute personne concernée par ces combats sans nécessairement être LGBT.

Qu'est-ce qui a évolué depuis sa création ?

C'était déjà difficile dans son contexte de création, car les droits LGBT n'étaient pas respectés, même si la dépénalisation de l'homosexualité était déjà intervenue (NDLR : loi du 4 août 1982). Aujourd'hui, on note une évolution, mais les

données restent dramatiques. Nos archives témoignent d'une mobilisation des jeunes LGBT qui, des années 1980 à aujourd'hui, ont ciblé des problèmes particuliers aux jeunes comme le harcèlement scolaire. Aujourd'hui en France, 1 jeune sur 10 en est victime. Ces données sont dramatiques et le sont significativement plus lorsque l'on est jeune LGBT. D'après des données que nous avons récoltées avec l'UNESCO, pour les jeunes LGBT, c'est 1 jeune sur 2 qui en est victime. D'autres statistiques montrent que 9 jeunes LGBT sur 10 ne se sentent pas inclus dans les prises de décisions politiques. La lecture d'autres chiffres alerte : le risque de suicide des jeunes LGBT notamment, ou le taux de contamination au VIH des jeunes gays. Nous avons donc besoin d'une politique publique efficace à destination des catégories de population concernées. Cela explique pourquoi l'association existe toujours.

Quel est votre mode d'action ?

En tant que structure gérée par et pour des jeunes, l'essentiel est d'apporter une solution de terrain, mais aussi des plaidoyers auprès des pouvoirs publics et/ou des parlementaires. Sur le territoire, l'accompagnement se fait grâce aux antennes que nous avons en France. Des permanences permettent à des jeunes de 15 à 30 ans d'être accueillis par d'autres (LGBT ou alliés), formés à l'écoute et à l'identification de leur problématique pour les orienter au mieux dans l'association ou vers des dispositifs d'autres structures ou de droit commun.

Le MAG Jeunes LGBT+ souhaite favoriser l'échange d'expériences entre jeunes. Cela passe par des activités sportives et culturelles. Nous avons par ailleurs proposé des voyages de mobilité européenne dans le but de développer et lancer des initiatives d'engagement entre jeunes européens, LGBT ou non.

Nous croyons que le changement passe par l'éducation. La société civile a un rôle à jouer pour créer des sociétés plus inclusives notamment à travers les cours d'éducation civique. Nous allons être un complément à l'Éducation nationale en intervenant en milieu scolaire. Notre objectif pour 2022/2023 est de sensibiliser 300 000 élèves dans l'Hexagone aux LGBTphobies et au sexisme.

Dans le cadre de ce plaidoyer, nous alertons sur les chiffres, mais nous avons aussi à cœur de co-construire des politiques inclusives en lien avec les pouvoirs publics ou en interpellant les parlementaires. Lors du premier confinement, nous avons travaillé sur un plan d'urgence à destination des jeunes LGBT qui a ensuite été repris par le Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Nous faisons également partie du comité LGBT du Défenseur des droits. À l'échelle mondiale, nous avons organisé «*La conférence mondiale pour les droits et l'inclusion des jeunes LGBT*». La première session s'est tenue le 17 mai 2021 à Paris, avec la participation de hautes personnalités, entre autres Hélène Bidard, conseillère de Paris et adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de

la jeunesse et de l'éducation populaire, Xavier Bettel, Premier ministre du Luxembourg et Justin Trudeau, Premier ministre du Canada.

En 1999, le MAG Jeunes LGBT+ a obtenu l'agrément « jeunesse et éducation populaire » délivré par le Ministère en charge de la Jeunesse, pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet et ce que cela a conféré à vos actions ?

L'association s'est battue pour obtenir cet agrément. Les premières demandes remontent à 1993. À cette époque, le MAG Jeunes recevait chaque année des refus systématiques de la part de la préfecture. Ce manque de reconnaissance de la part de l'État était interprété comme de l'homophobie, car rien ne permettait de justifier ces refus, l'association répondant à l'ensemble des critères pour l'obtention de cet agrément.

Nous avons eu la chance de rencontrer Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse dans le gouvernement de Lionel Jospin

(1997-2002). Grâce à son aide, nous avons reçu cet agrément qui a permis à l'association d'obtenir des subventions et ainsi développer ses actions. À Paris, le MAG Jeunes LGBT+ a reçu différents soutiens, notamment celui de Bertrand Delanoë (maire de Paris de 2001 à 2014), à qui nous devons nos anciens locaux.

Quelles seraient, selon vous, les bonnes questions à se poser dans le cadre d'une mobilité pour les LGBT+ ?

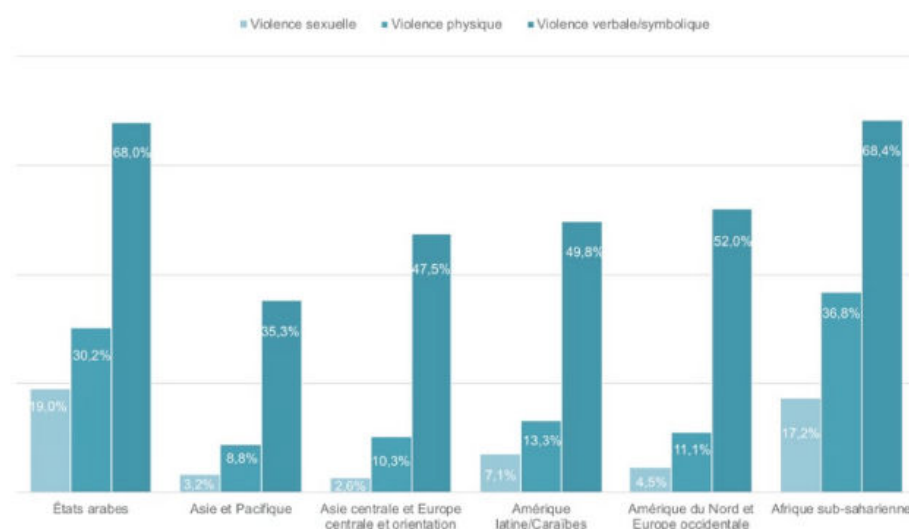
Ce qu'a montré notre enquête avec l'UNESCO, c'est qu'une partie des jeunes LGBT ne voyaient pas leur avenir en France. Lors d'une expatriation, il y a des questions assez générales à se poser au niveau du droit. Le consulat et l'ambassade sont bien sûr, dans ce cadre, les interlocuteurs privilégiés. En tant que personne LGBT+, les critères se multiplient : la reconnaissance du conjoint, ceux liés à son identité de genre. Travailler dans une ambassade ou dans une

entreprise privée n'implique pas non plus la même chose selon le pays. La société civile, et notamment Français du monde-adfe, doit offrir les ressources nécessaires pour pouvoir s'informer sur ces questions. Peut-être y a-t-il un travail en commun à réaliser ?

Propos recueillis par Stéphane Arnoux



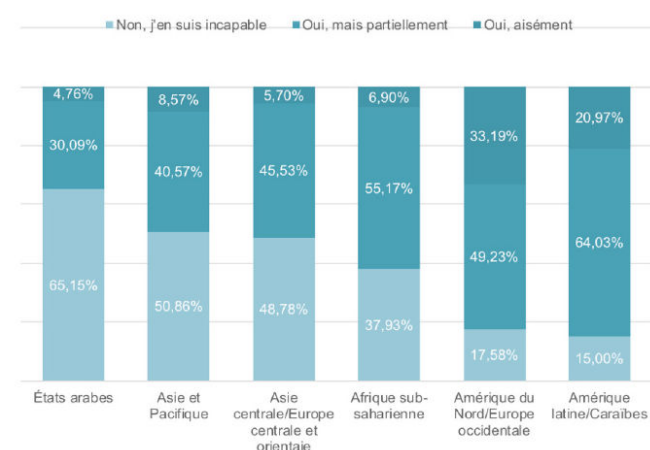
Expériences de violence scolaire, par région



« 42,41% des jeunes LGBT+ ont déclaré avoir été ridiculisé-es, taquiné-es, insulté-es ou menacé-es à l'école en raison de leur statut OSIEG – la majorité d'entre eux/elles (29,74%), par leurs pairs. Une personne sur dix (10,45%) a été agressée physiquement à l'école en raison de son statut OSIEG – là encore, la plupart du temps (8,64%) par ses pairs – tandis que 3,90% des répondant-es déclarent avoir été agressé-es sexuellement dans leur environnement d'apprentissage. La désagrégation des résultats par groupe d'âge ne montre pas que l'âge produit un effet distinct sur la probabilité d'avoir été victime de violence à l'école. »

Source : Consultation mondiale UNESCO

Capacité à envisager l'avenir en tant qu'adulte LGBTI+, par région



Consultation mondiale : Rapport synthétique du MAG Jeunes LGBT, avec le soutien de l'UNESCO.

En 2018, le MAG Jeunes LGBT+ a réalisé une enquête avec le soutien de l'UNESCO : « Consultation mondiale : Éducation inclusive et accès à la santé des jeunes LGBT+ ». Le résumé de l'étude est à découvrir ci-contre.





Entretien avec Jean-Luc Romero-Michel : la fin de vie, un sujet en constante évolution

Le droit à mourir dans la dignité est un sujet de société qui s'invite de manière permanente dans les débats car il concerne tout un chacun. Retour sur l'évolution de cette question.

Depuis 2007, vous êtes représentant (successivement comme vice-président, président et président d'honneur) de l'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité (ADMD), pouvez-vous nous raconter quels sont les objectifs poursuivis par l'association ?

L'ADMD, depuis 1980 et de manière constante, demande la possibilité pour chacun de rester maître de son propre parcours de fin de vie. La dignité qui forme le nom de notre association est le respect de la parole et des volontés de toutes les personnes en fin de vie, qu'elles souhaitent obtenir une place en unité de soins palliatifs, bénéficier d'une euthanasie ou d'un suicide assisté, ou bien encore d'une obstination raisonnable, car il est tout de même choquant de lire que certains médecins, parmi les plus acharnés contre l'aide médicale active à mourir, déclarent qu'ils ont débranché des respirateurs pour libérer des lits.

En 2019, vous aviez répondu à un entretien pour notre magazine¹, quelles sont, selon vous, les avancées depuis lors ?

Depuis la loi de 2016 – qui fut une régression par rapport à la loi de 2005 et au décret de 2010 qui prévoyait déjà la sédation terminale – il n'y a eu aucune avancée. Pire, l'interprétation de la loi de 2016 l'a rendue encore plus restrictive, car si cette loi ne s'appliquait, selon le législateur, qu'en cas de pronostic vital engagé à court terme, elle ne s'applique aujourd'hui, du fait de sa lecture par la Haute Autorité de Santé, que dans les toutes dernières heures, voire les tous derniers jours de la vie. Autant vous dire que si vous êtes atteint de la maladie de Charcot, il faut attendre d'être entré depuis longtemps dans la phase agonique pour en bénéficier, c'est-à-dire lorsque vous commencez à étouffer du fait de la paralysie des muscles de la respiration. Cette loi peut être une abomination pour certains.

Le président de la République a déclaré qu'il est « *de mauvaise méthode de vouloir mettre le sujet de la fin de vie sur la table en fin de quinquennat* », qu'en pensez-vous alors même que selon un sondage IFOP², 93% des Français se disent favorables à une loi autorisant le recours à l'euthanasie ?

Cela fait des décennies que nous sommes promenés sur le sujet. En début de quinquennat, ce n'est pas la priorité. En fin de quinquennat, c'est trop tard. Chaque année qui passe sans cette loi de liberté est une année perdue et condamne des dizaines de milliers de nos concitoyens à mal mourir, engendrant les drames de la fin de vie que rapportent très régulièrement les médias. Aujourd'hui, ce sujet est dans tous les esprits. Avec le nouveau président de l'ADMD, nous agissons pour que ce sujet se retrouve au cœur des questions sociétales de la prochaine élection présidentielle. Certains candidats – Anne Hidalgo, Jean-Luc Mélenchon, ... – se sont déclarés favorables à sa légalisation. D'autres ont indiqué qu'ils passeraient par une consultation citoyenne.

Pouvez-vous nous dire où en est la proposition de loi ouvrant à « un droit à une fin de vie libre et choisie » présentée en avril dernier à l'Assemblée nationale ?

Cette proposition de loi a été bloquée par une poignée de députés réactionnaires, et seul son article 1 a été voté – largement – par l'Assemblée nationale : 240 députés en faveur de la légalisation d'une aide médicale assistée à mourir et seulement 48 contre et 13 abstentions. Aujourd'hui, l'examen de ce texte est à poursuivre. Mais le groupe auquel appartient Olivier Falorni, auteur de cette PPL, n'a plus de temps de discussion et les autres groupes se renvoient la balle pour savoir qui pourrait l'inscrire à l'ordre du jour de l'un de ses temps de parole. Il reste que nous sommes en toute fin de législature et que le temps est compté à présent.

Quelle est la situation dans les autres pays ?

Beaucoup de pays ont discuté et discutent de leur loi sur la fin de vie (l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Écosse, l'Australie, la Nouvelle-Zélande...) et tous s'acheminent vers une légalisation de l'aide active à mourir. Aucun – je dis bien aucun – ne songe à copier la loi française qui est un vrai désastre. Tous s'inspirent de ce qui existe déjà depuis 20 ans aux Pays-Bas ou en Belgique.

Sur le site de l'ADMD, sont évoqués des pays où la législation est bien plus avancée qu'en France : la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Espagne, avec la mention suivante « les Pays-Bas et l'Espagne n'accueillent pas de résidents étrangers » ; qu'en est-il pour les Français de l'étranger ?

En général, le critère est celui du lieu de résidence. Un étranger qui réside aux Pays-Bas ou en Espagne, par exemple, pourra bénéficier de la loi. Quelquefois, le critère est l'affiliation au régime de sécurité sociale local. C'est le cas du Canada. La Belgique, quant à elle, demande une relation suivie avec la médecine belge, ce qui ouvre beaucoup de possibilités aux frontaliers. Au fond, seule la Suisse, avec 4 des 6 associations qui pratiquent un suicide assisté, acceptent des étrangers qui n'ont aucun lien avec le pays. Mais ces associations sont des associations de professionnels, et il faut donc payer la prestation. Dans ce domaine aussi, il existe des inégalités et des injustices.

Propos recueillis par Florence Baillon



¹ - Magazine Français du monde, numéro 199 : <https://fr.calameo.com/read/0054326336a376b676d42>

² - <https://www.ifop.com/publication/le-regard-des-francais-sur-la-fin-de-vie-2/>

Cérémonie d'adieu : le témoignage de Christine Béhain

Un matin, je reçois un appel du siège d'ATD Quart Monde Pays-Bas, avec un message me demandant de rappeler Sylvia. Je la rappelle et elle m'annonce qu'elle va organiser une cérémonie d'adieu avant de se faire euthanasier. J'encaisse la nouvelle en silence, le souffle court. Sylvia me demande de lui rendre visite. Encore une fois. Pour moi, c'est une situation complètement inédite. Bien sûr, j'accepte et dans le train qui m'amène vers elle, je sens mon estomac se nouer au fur et à mesure que la distance s'amenuise. Rendre visite une dernière fois à quelqu'un qui est si lucide est nouveau pour moi. Elle m'explique à quel point la douleur physique est insupportable. Elle choisit aussi d'administrer la piqûre fatale à son chien. Et elle

va encore organiser une cérémonie pour son départ, de son vivant. « Ce que les gens auront à me dire, ils pourront le faire ». Que répondre à cela ?

Aux Pays-Bas, il est donc possible de pratiquer l'euthanasie. Mais cette possibilité est très encadrée. Quelles sont les règles en la matière ? Le médecin qui accepte de pratiquer l'euthanasie doit répondre à six exigences. Tout d'abord, celui qui fait la demande doit la faire d'une façon volontaire et consciente. La demande d'euthanasie doit émaner du patient lui-même. Il doit être clair que la situation du patient est sans perspectives de guérison et que ses souffrances sont insupportables. Ce critère est subjectif, mais le médecin doit pouvoir être

en mesure d'apprécier dans quelle mesure le patient peut ou non supporter la souffrance. Il incombe au médecin de vérifier si le patient a été suffisamment informé et si le patient a compris l'information. Le médecin doit arriver à la conclusion, avec le patient, qu'il n'existe pas de solution alternative raisonnable à la situation de ce dernier. Le médecin exécutif doit consulter au moins un médecin indépendant. Enfin le déroulement de l'euthanasie est médicalisé.

Sylvia répondait à tous ces critères.

Christine Béhain,
section Pays-Bas

Tous égaux face à la mort ?

Dans son rapport **“Des droits gravés dans le marbre ? La personne défunte et ses proches face au service public funéraire”** présenté fin octobre, Claire Hédon, Défenseure des droits, juge que la réglementation funéraire n'est plus adaptée aux évolutions sociologiques et juridiques de la société française.

« Ancien », « fragmentaire », « mal connu » et « inadapté aux évolutions de la cellule familiale », Claire Hédon dresse un constat sans appel sur le droit funéraire. Dix ans après un premier rapport consacré à la législation funéraire, l'autorité administrative a reçu des centaines de réclamations concernant les difficultés rencontrées par les familles pour organiser des funérailles ou gérer des sépultures. Le droit funéraire - qui touche d'une part les particuliers et le droit des personnes et d'autre part les services publics - n'est plus adapté aux évolutions sociologiques, sociétales et juridiques en France.

Conception napoléonienne de la famille

Le décret du 12 juin 1804 sur les sépultures promulgué par Napoléon Bonaparte invitait « chaque commune à créer son propre cimetière » et aux

« pompes funèbres à assurer le suivi des obsèques ». Il établissait notamment que des concessions pouvaient être acquises uniquement par des familles. Seulement, le décret fait du concessionnaire la seule référence à jamais, obligeant tous membres de la famille à prouver leurs filiations à cet aïeul, même si la sépulture a plus de deux cents ans. « Le droit funéraire actuel est imprégné de la conception napoléonienne des relations familiales, verticale et attachée aux liens de sang », poursuit la Défenseure des droits. Or l'augmentation du nombre de séparations et de divorces, la reconstitution familiale ou les remariages, ainsi que de l'instauration du Pacte Civil de Solidarité (PACS, 1999) ou du mariage pour tous (2013) créent des « situations jusque-là inédites ».

Dans son rapport, Claire Hédon recommande aux communes de mieux informer les familles sur le

type de concession (durée et statut) et de clarifier les modalités d'inhumation des indigents « afin d'assurer à tous des obsèques dignes ». Enfin, elle préconise une modernisation et une simplification des textes législatifs.

Vanessa Gondouin-Haustein,
Administratrice



Un dernier adieu dans la dignité

Trop souvent encore, les personnes à la rue décèdent dans un anonymat absolument complet et sans aucun accompagnement. Afin d'offrir à ces hommes et ces femmes un adieu digne, un collectif s'est constitué dans la région bruxelloise. Né en 2004, le Collectif des morts de la rue est un réseau d'associations et de personnes dont la mission première est d'accompagner une dernière fois ces personnes décédées. À ce jour, l'organisation a accompagné 762 personnes vivant dans la rue.

« Le collectif est important pour moi parce qu'il permet aux morts de la rue d'avoir au moins un enterrement digne et de ne pas être oubliés. Il y a toujours une personne qui les accompagne dans leur dernier voyage », explique Francine l'une des volontaires de l'organisme.

Le Collectif organise les actions suivantes : prendre connaissance du

décès des personnes vivant ou ayant vécu à la rue pour pouvoir en faire part à leurs proches ; impliquer et soutenir les familles, les amis, le secteur psycho-médicosocial de la Région bruxelloise ; travailler autour de la commémoration et de la mémoire de la personne décédée ; travailler autour de la commémoration et de la mémoire de la personnes décédée ; assurer une présence aux obsèques de la personne à la rue, même si aucun proche n'a été retrouvé ; organiser des cérémonies d'hommage tout au long de l'année, en respectant la religion ou la conviction de vie de la personne décédée ; promouvoir la participation des personnes (ex)habitants de la rue à la totalité des activités et témoigner des difficultés auxquelles les habitants de la rue sont confrontés.

Christine Béhain

1 - <http://mortsdelarue.brussels/>

L'enfance invisible : le droit à un état civil

L'UNICEF rappelle régulièrement qu'un certificat de naissance est un « passeport pour la vie ». En effet, les enfants sans identité sont encore très nombreux dans le monde entier, ce qui les empêchent d'accéder à leurs droits dans tous les domaines.

Nous sommes tous d'accord pour revendiquer haut et fort le droit à l'éducation pour tous, les filles comme les garçons, partout dans le monde.

Or, il y a une condition à remplir avant le droit à l'éducation : c'est la reconnaissance de l'enfant au-delà de sa famille et de sa communauté, par l'enregistrement à l'état civil, qui est un préalable incontournable. Sans enregistrement à l'état civil, pas d'existence légale et pas d'éducation au-delà du primaire. En outre, l'absence d'existence légale est la porte ouverte à toutes les exploitations, à tous les esclavages.

Selon l'UNICEF, en 2019, 166 millions d'enfants de moins de cinq ans dans le monde n'étaient pas enregistrés à la naissance et 237 millions - soit un tiers des enfants dans cette catégorie d'âge - ne disposaient pas d'un acte de naissance¹. Or, comme le stipule la Convention relative aux Droits de l'enfant, chaque enfant doit être enregistré à la naissance afin de posséder une identité juridique. Ce droit juridique est reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies comme une priorité en matière de politique internationale de développement. En France, l'Assemblée nationale s'est penchée sur le sujet en publiant un rapport très complet en 2020². Au Sénat, des amendements en ce sens ont été déposés lors du débat sur la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales votée en 2021. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) suit le dossier depuis de nombreuses années et a adopté dès 2015 une résolution, la

résolution de Berne, que j'ai eu l'honneur de défendre devant cette assemblée, appelant les pays francophones à mettre en place une politique volontariste en matière d'inscription des enfants à l'état civil. De plus, l'APF a proposé un outil législatif aux pays membres pour les inciter à se doter d'une législation adéquate. Des ONG sont également engagées sur le terrain pour aider à faire entrer l'inscription à l'état civil dans les habitudes.

Nombre d'enfants de moins de cinq ans non enregistrés à la naissance, par zone géographique



Les parties du monde les plus concernées sont l'Afrique subsaharienne et le sud de l'Asie, qui totalisent 145 millions d'enfants de moins de cinq ans non enregistrés (soit 87% du total des enfants non enregistrés). Les écarts sont importants selon les États et les régions, l'Afrique subsaharienne en comptant 95 millions et l'Asie du Sud 51 millions. En France métropolitaine, cette réalité reste difficile à évaluer mais elle existe bel et bien. Les enfants sans identité seraient des enfants d'étrangers en situation irrégulière, mais aussi des membres de la communauté Rom. Par ailleurs, le phénomène est bien présent sur deux territoires ultramarins : en Guyane en raison de la venue de populations du Suriname,

du Brésil et de Haïti, et à Mayotte du fait de la proximité des Comores.

Les obstacles à l'enregistrement sont nombreux, ils sont d'ordre structurel, culturel et conjoncturel. Ils s'expliquent par un manque de personnel formé et de moyens, par un cadre juridique absent ou inadéquat (par exemple, dans de nombreux pays, l'autorité parentale des mères n'est pas reconnue, donc elles ne peuvent pas faire la démarche en l'absence du père). Les obstacles culturels sont profondément enracinés tels l'impact des coutumes religieuses ou sociales, la méfiance des populations à l'égard des registres d'état civil ou des institutions, et le nomadisme de certaines populations. Et enfin, il convient de mentionner les obstacles liés à une conjoncture politique particulière comme les guerres, les persécutions ou les déplacements de populations, la destruction des archives, et récemment encore la politique de l'enfant unique en Chine...

Je n'évoquerai pas ici d'autres problèmes sérieux qui en découlent pour les pays concernés : pas de prospective possible ni de développement économique basé sur les besoins des populations et pas d'inscription sur les listes électorales, donc pas de listes électorales fiables, ce qui est évidemment un frein à la démocratie.

Le droit à un état civil est donc bien le premier des droits fondamentaux.

Claudine Lepage,
Présidente

1- <https://www.unicef.org/media/71151/file/UNICEF-rapport-annuel-2019.pdf>

2 - https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_afetr/115b3349_rapport-information

Migrants : le droit à une vie meilleure

Alors que les tragiques noyades en Méditerranée et en mer du Nord se multiplient, la question des exilés est de plus en plus exploitée politiquement, notamment dans la campagne pour l'élection présidentielle 2022 en France.

Aussi, force est de rappeler que les exilés ne quittent pas leur pays pour rechercher l'aventure : ils partent pour fuir la terreur, la violence, la pauvreté qui les frappent dans leur pays, au point de risquer leur vie pour trouver un refuge où se poser et connaître une vie meilleure.

Ils ne sont ni des masses, ni des hordes, mais sont souvent présentés comme un problème, une menace, laquelle répond à l'image que trop souvent ils renvoient en raison des conditions dégradantes dans lesquelles ils survivent, dans des conditions d'hygiène misérables et faute d'abri décent.

La politique conduite à leur égard se traduit surtout par l'usage de la force pour les déloger de leurs pitoyables abris, pour saisir leurs maigres effets, pour les placer dans des centres de rétention où les conditions sanitaires ne sont guère meilleures.

Face à la tragédie des exilés, les politiques et les instances internationales n'ont pas agi pour traiter le problème à la source, combattre les causes du drame migratoire et parvenir à mettre en œuvre une politique d'accueil digne de notre humanité.

C'est en humanité pourtant que des citoyens, des organisations refusent de laisser des êtres humains abandonnés dans des conditions déplorables, voire inhumaines. Ils sont parfois réprimés par les autorités alors que leur engagement nous honore.

Rappelons ce que déclarait Geneviève Jacques, alors présidente de la CIMADE, dans l'interview pour le magazine Français du monde en 2017 (NDLR : Français du monde n°192) : « *il faut résister et c'est légitime – y compris de remettre en cause la légalité – quand la loi produit des situations inhumaines* ».

Gérard Martin

La Cimade, association loi de 1901 de solidarité active et de soutien politique aux migrants, aux réfugiés et aux déplacés, aux demandeurs d'asile et aux étrangers en situation irrégulière informe régulièrement sur la situation des migrants : <https://www.lacimade.org/retention-et-crise-sanitaire-une-obstination-insensee/>

Vie Pratique

Quelles sont les démarches pour obtenir une bourse Accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) pour un enfant en situation de handicap ?

L'État français a étendu l'attribution de bourses pour la prise en charge des AESH à tous les enfants français concernés, scolarisés dans un établissement du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), sans condition de ressources. Cette mesure est effective depuis la rentrée scolaire 2021- 2022 pour le rythme nord et en 2022 pour le rythme sud. Voici les trois étapes :

Prise en charge des enfants en situation de handicap les démarches essentielles à accomplir pour obtenir le financement d'un AESH



Les démarches peuvent durer jusqu'à 6 mois et la demande est faite pour un cycle de maximum 3 ans.

Liens utiles

- [Maison Départementale du Handicap de Paris](#)
- [Guide de l'accompagnant des élèves en situation de handicap](#)
- [Ecole et Handicap](#)
- [Livret d'information sur l'aide humaine à destination des parents dont l'enfant est en situation de handicap \(AEFE\)](#)



L'éducation au développement durable : le label EFE3D

Georges Cumbo, conseiller des Français de l'étranger au Vanuatu, est depuis longtemps actif sur les questions environnementales. Avec son association Green Wave Vanuatu, il lutte contre la pollution plastique. Il nous présente son nouveau projet : la labellisation « Établissement français à l'étranger en démarche de développement durable ».



Le Vanuatu est un archipel du Pacifique Sud composé de plus de 80 îles. Cet état indépendant depuis 1980 compte plus de 300 000 habitants. Le français fait partie des 3 langues officielles aux côtés de l'anglais et du bichelamar. A noter qu'au Vanuatu, plus de 100 langues sont parlées.

La communauté française est relativement importante puisque l'on compte environ 2000 Françaises et Français, installés très majoritairement dans la capitale, Port-Vila.

Cette jeune nation est particulièrement exposée aux aléas du dérèglement climatique. Le Vanuatu a été frappé à deux reprises en l'espace de 5 ans par des cyclones tropicaux de catégorie 5. Les cyclones Pam (2015) et Harold (2020) resteront longtemps dans les mémoires des habitants de l'archipel.

Le Vanuatu est par ailleurs situé sur un arc volcanique majeur, qui provoque éruptions, séismes et potentiellement tsunamis. Pour toutes ces raisons, il est considéré par le World Risk Index (dépendant de l'Université des Nations unies pour l'environnement et la sécurité humaine) comme le pays du monde le plus exposé aux risques naturels.

Le Vanuatu est très conscient de la richesse et de la fragilité de son environnement océanique. Il a d'ailleurs adopté l'une des réglementations les plus rigoureuses concernant la pollution plastique. Aujourd'hui, plus d'une dizaine d'articles en plastique à usage unique, dont les sacs, les couverts et les pailles, sont interdits. Le mouvement No Plastik Bag a été initié en 2017 par 4 citoyens vanuatais dont je fais partie.

C'est dans ce contexte que l'établissement JMG Le Clézio, le Lycée Français de Port-Vila évolue. Le lycée compte aujourd'hui près de

600 élèves et vient de célébrer son trentième anniversaire. Il est considéré à juste titre comme un établissement de qualité ouvert sur la société. Il occupe une place particulière au sein de la capitale. En effet, bon nombre de jeunes entrepreneurs et leaders vanuatais y ont effectué une partie de leur scolarité.

Le Lycée JMG Le Clézio intègre dans son fonctionnement la question environnementale depuis quelques années déjà. Des classes participent régulièrement aux campagnes Clean Up The World et nettoient à cette occasion des quartiers de la capitale ou des plages. Les élèves marquent la Journée de la Planète par le biais d'actions écologiques. Des éco-délégués sont désignés parmi les élèves du primaire. L'établissement dispose de points de collecte de canettes et de piles (initiative de la section locale de Français du monde-adfe). L'un des prochains projets, porté par une enseignante, est d'organiser une campagne ayant pour objectif de favoriser l'usage de gourdes et ainsi réduire progressivement l'usage des bouteilles en plastique au sein de l'école.

La labellisation EFE3D

Lors du second conseil d'établissement de 2021, j'ai suggéré que le Lycée s'engage dans un processus de labellisation « EFE3D », autrement dit « Établissement français à l'étranger en démarche de développement durable ». La proposition a été approuvée à l'unanimité. Je fais pleinement confiance à l'administration ainsi qu'aux enseignants, aux élèves et aux parents d'élèves pour la mise en œuvre progressive de ce projet à compter de la rentrée de février 2022 (calendrier hémisphère sud). Pour ma part, j'ai proposé mon soutien ainsi que celui de Français du monde-adfe et de mon association Green Wave Vanuatu¹.

Une démarche de développement durable prend en compte, de façon articulée, la dimension éducative, avec la participation active des élèves, le fonctionnement de l'établissement (dans ses aspects matériels et ses relations humaines), l'ouverture sur le territoire de proximité et le travail réalisé avec des partenaires locaux. Afin de valoriser l'effort des établissements scolaires engagés dans une démarche de développement durable, un label EFE3D, spécifique au réseau de l'AEFE, a été créé. Le label EFE3D propose de façon judicieuse 3 niveaux d'avancement. Cette approche peu contraignante dans un premier temps permet aux établissements de s'engager sereinement et progressivement : niveau 1 engagement, niveau 2 approfondissement, niveau 3 expertise.

Pour information, à l'issue d'une première campagne de labellisation, expérimentée sur cinq zones du réseau, l'AEFE a attribué le label EFE3D à une quinzaine d'établissements scolaires. Depuis la dernière rentrée 2021, la seconde campagne de labellisation s'est ouverte à l'ensemble du réseau. Je vous invite à consulter le [site de l'AEFE](https://www.aefe.fr/label-e3d) sur lequel vous trouverez toutes les informations utiles concernant la labellisation EFE3D. Aujourd'hui, il est évident qu'intégrer le développement durable dans les pratiques éducatives et le fonctionnement est devenu une nécessité, que l'on soit au Vanuatu ou ailleurs sur la planète.

Georges Cumbo,
Conseiller des Français de l'étranger au Vanuatu



GEO Ado

GEO Ado est un magazine édité par Milan Presse qui s'adresse aux 10-14 ans. Avec des photographies spectaculaires et une esthétique colorée et attractive, le magazine propose des reportages à l'étranger et des témoignages d'aventuriers, une véritable invitation au voyage. Les sujets sont variés avec des enquêtes (les marques sont-elles vraiment écolos ?), des reportages (les écoles militaires pour enfants en Russie), des témoignages de voyageurs, d'artistes, de sportifs et les rubriques plus traditionnelles telles que des recommandations de livres, de films, de jeux vidéo et de programmes Youtube. Chaque mois, ils publient un carnet de voyage de 4 pages dans lequel un ado (10 à 14 ans) nous raconte soit un voyage de plusieurs mois, soit son expatriation.

Les adhérents de Français du monde-ado pourront bientôt y faire participer leurs enfants, à l'invitation de GEO Ado.

Pour s'abonner : <https://www.geoado.com/magazine/>



Le podcast « En dehors de ma surface », la passion du football et du monde

Hugo Sanudo, franco-argentin passionné de football et de voyages, a créé il y a un an le podcast « En dehors de ma surface ». Dans les épisodes disponibles, déjà au nombre de 30, il donne la parole à des entraîneurs, des footballeurs et des journalistes sportifs et les interroge sur leurs expériences d'expatriation. A travers ses épopées radiophoniques aux Fidji, en Centrafrique, au Canada, au Vietnam ou en Équateur, il évoque la culture locale, l'adaptation aux différences, le racisme,...

Si vous avez des histoires à lui raconter, contactez-le : hugosanudo@hotmail.com.

Retrouvez <https://podcast.ausha.co/en-dehors-de-ma-surface> sur Spotify, Deezer, Apple podcast et Youtube.



Le Concours du Mémorial de Caen s'ouvre aux collégiens francophones : 180 secondes pour les droits de l'homme !

Le Mémorial de Caen est un musée incontournable pour comprendre la Bataille de Normandie et l'histoire du XXème siècle. En constant renouvellement, le Mémorial est au cœur de la réflexion sur la place de l'Histoire dans nos sociétés et l'un des premiers centres mémoriels européens. Parmi les nombreux événements qu'il organise, il existe le concours collégien, lancé il y a six ans. Cette année, le concours s'est ouvert à l'international, s'adressant à tous les élèves francophones de 4ème et 3ème. Le concours consiste à réaliser une vidéo de 3 minutes en français, sous la forme d'expression de son choix (théâtre, musique, mime, poésie, danse, plaidoirie, ...).

Nous en avons fait la promotion sur nos réseaux et sur le site car le thème du concours est celui du magazine : les droits de l'homme.

<https://www.memorial-caen.fr/lespace-pedagogique/college/180-secondes-pour-les-droits-humains>



Français



du monde

« Français du monde-adfe, association humaniste de gauche, est attachée à la défense des droits humains, notamment à celle des droits des Français établis hors de France en tant que citoyens français à part entière »

Éduqué.e.s aujourd'hui, plus libres demain.

L'éducation, ce n'est pas uniquement savoir lire, écrire, compter... C'est aussi apprendre à penser librement et à se situer comme citoyen.ne dans son environnement, du « local » au monde.

 Solidarité Laïque



**Solidarité
Laïque**

ADFE0122



BON DE SOUTIEN

(À retourner dans l'enveloppe-réponse jointe ou à Solidarité Laïque 22 rue Corvisart 75013 Paris)

AVANTAGES FISCAUX

Faites un don avant le **31/12** pour bénéficier de **66% DE DÉDUCTION FISCALE** sur l'année **2021**

Je recevrai le reçu fiscal me permettant une déduction d'impôts de 66 %, soit les deux tiers de ce montant, mais donnant à l'association la possibilité d'agir 3 fois plus qu'il ne me coûte.

Les informations collectées sont enregistrées par Solidarité Laïque à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel à votre générosité. Ces données sont communiquées à nos services habilités à les traiter et conservées pendant la durée nécessaire aux finalités précitées.

Si vous ne souhaitez pas que votre adresse soit échangée veuillez cocher la case ci-contre ☐ Pour faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité conformément à la réglementation en vigueur, merci de contacter Solidarité Laïque par téléphone 01 45 35 13 13, par email info@solidarite-laïque.org, ou par courrier 22 rue Corvisart, 75013 Paris. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

☒ **OUI** j'aide Solidarité Laïque à développer ses programmes éducatifs en France et dans le monde. **Je fais un don de :**

☐ 20 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ 200 € ☐ _____ €
À ma convenance :

☐ Veuillez trouver ci-joint mon versement par chèque à l'ordre de Solidarité Laïque.

► Merci de m'envoyer à l'adresse ci-dessous le **reçu fiscal** me permettant de déduire de mes impôts **les deux tiers** de ce montant.

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : [] [] [] [] [] [] VILLE : _____

☐ Je souhaite recevoir la newsletter Internet de Solidarité Laïque.

Courriel (Facultatif) : _____ tél. : _____